

Les groupes d'entreprises dominant l'industrie agroalimentaire

Georges DECAUDIN

SCEES - Sous-direction
des statistiques
des industries agricoles
et alimentaires

En 1995, près de 500 groupes d'entreprises sont présents dans l'agroalimentaire français. Trois fois plus nombreux qu'en 1987, ils réunissent 40 % des entreprises agroalimentaires de 20 salariés ou plus, contrôlent 75 % de l'emploi et réalisent 80 % du chiffre d'affaires et des investissements. Huit groupes sur dix sont français. Deux sur dix ont leur maison mère implantée à l'étranger et leurs filiales représentent, à elles seules, 20 % de l'emploi agroalimentaire français.

En plein essor, les micro-groupes français de moins de 500 salariés s'apparentent, par la simplicité de leurs structures, davantage aux PME qu'aux grandes organisations internationalisées. Leur poids économique reste limité. Loin de diversifier leur activité, la plupart des groupes français de plus de 500 salariés gardent une base productive fortement ancrée dans les IAA. La domination des groupes, ancienne dans l'industrie des boissons, se renforce dans la transformation laitière. Les entreprises indépendantes conservent au contraire une place assez importante dans l'industrie de la viande.

Achats, prises de participation, filialisations d'activités ou de sites de production : le développement rapide des relations de propriété – et à travers elles de pouvoir – entre entreprises est l'une des caractéristiques majeures de l'évolution du système productif ces dernières années.

Pour ne s'en tenir qu'aux relations impliquant un contrôle majoritaire, les groupes d'entreprises, définis comme les ensembles formés d'une maison mère et de ses filiales contrôlées directement ou non à plus de 50 %, sont ainsi 6 700 présents en France en 1995, contre seulement 2 400 en 1989 et 1 500 au début de la décennie quatre-vingt [1]. Cette explosion du nombre de groupes à partir des années quatre-vingt-dix a entraîné la multiplication par 2,2 du nombre d'entreprises contrôlées en France : 18 000 en 1989, 39 000 en 1995.

Les industries agricoles et alimentaires ne sont évidemment pas restées à l'écart d'un mouvement aussi puissant. On peut estimer à près de 500 en 1995 le nombre de groupes ayant, comme maison mère ou comme filiale, au moins une entreprise de 20 salariés ou plus dans le secteur des IAA. C'est un quasiment triplement par rapport à 1987, alors que l'augmentation avait été faible avant cette date [2]. L'ampleur de l'évolution ne fait aucun doute, même si, pour diverses raisons, ces dénombrements sont affectés d'une certaine incertitude (encadré p. 4).

Mais tous les groupes d'entreprises sont très loin de constituer une population homogène. La définition retenue, basée sur la notion de contrôle majoritaire, qualifie en effet de « groupe » tout ensemble d'au moins deux entreprises, dont l'une contrôle l'autre sans

Deux enquêtes pour évaluer le poids des groupes

En l'absence de définition légale générale de la notion de groupe, les statisticiens retiennent la définition suivante : un groupe est un ensemble de sociétés dépendant par des relations patrimoniales d'un même centre de décision appelé « tête de groupe ». La tête de groupe (ou maison mère) est une entreprise qui contrôle au moins une autre entreprise (appelée filiale) et n'est contrôlée par aucune. Le contrôle entre les unités est quantitatif (> 50,0 %) ; il est mesuré par la majorité des voix en assemblée d'actionnaires ou en conseil d'administration. Le groupe est constitué de la tête de groupe et de ses filiales directes, dites de « premier rang », ou indirectes, les filiales de filiales.

L'enquête sur les liaisons financières entre sociétés

L'information de base utilisée pour définir le contour des groupes est issue de l'enquête sur les « liaisons financières entre sociétés », réalisée chaque année par l'INSEE depuis 1979. Cette enquête est menée auprès des entreprises importantes susceptibles de constituer des têtes de groupes : au moins 500 salariés ou 400 millions de francs de chiffre d'affaires, ou disposant d'au moins 8 millions de francs de titres de participation. Les têtes de groupe et les filiales de sociétés non résidentes repérées antérieurement sont aussi interrogées (même si elles sont en dessous de ces seuils). Le questionnaire porte à la fois sur la liste des actionnaires et sur celle des participations supérieures ou égales à 200 000 F.

Ce mode d'interrogation a plusieurs conséquences. Tout d'abord, des groupes de petite taille échappent à l'enquête. Ensuite, l'interrogation des seules entreprises situées en France ne permet pas de repérer toutes les filiales d'un groupe français à l'étranger : seules sont recensées les filiales directes (pas les filiales de filiales). Le repérage est également incomplet pour les filiales françaises d'un groupe étranger : sauf traitement au cas par cas, elles sont considérées comme entreprises indépendantes si elles sont en dessous du

seuil d'interrogation et détenues directement par une société non résidente. La Direction des relations économiques extérieures et la Direction du Trésor détiennent des informations plus complètes sur ces deux points, mais qui n'ont pas été exploitées dans le cadre de cet article.

Dernière limite de l'enquête, plus spécifique aux IAA : le cas particulier des coopératives agricoles. Leurs éventuelles filiales sont en principe bien repérées dans l'enquête, pour autant que la coopérative mère soit au-dessus du seuil d'interrogation. En revanche, les ensembles formés par une union de coopératives et ses coopératives adhérentes ne sont normalement pas pris en compte. Ils pourraient pourtant être considérés comme une forme particulière de groupe, dans laquelle le capital de la maison mère (l'union) serait détenu par les filiales (les coopératives adhérentes). Pour toutes ces raisons, les résultats obtenus tendent à sous-estimer l'importance réelle des groupes, et cette étude fournit donc une évaluation minimale du poids des groupes dans les IAA.

L'enquête annuelle d'entreprises

Pour mesurer le poids économique des groupes dans l'industrie agroalimentaire, les données issues de l'enquête INSEE sur les liaisons financières ont été apparées avec celles de l'enquête annuelle d'entreprises (EAE) menée par le SCEES dans les IAA. Chaque entreprise de l'EAE peut ainsi être caractérisée au regard de son appartenance à un groupe. L'étude se limite aux entreprises de 20 salariés et plus, en raison des problèmes de qualité que pose, pour les petites unités, l'enquête sur les liaisons financières. Enfin, les entreprises d'une certaine importance qui paraissent indépendantes ont fait l'objet d'une vérification dans divers serveurs, ce qui a conduit à quelques corrections manuelles. L'étude porte sur l'année 1995, la plus récente disponible pour l'enquête sur les liaisons financières. Les données de 1987 citées sont issues de l'ouvrage « Les groupes industriels de l'agroalimentaire français » par Danielle Galliano, INRA-Economica 1995.

1. Pour les groupes étrangers, le critère des effectifs employés en France est évidemment mal adapté pour caractériser leur taille. Les effectifs des unités implantées hors de France sont malheureusement indisponibles.

être elle-même contrôlée. Or, la période récente est caractérisée par l'essor de ce que l'on pourrait appeler les « micro-groupes », beaucoup plus proches des petites et moyennes entreprises (PME) que des grandes organisations diversifiées et internationalisées dont l'image est spontanément associée au terme « groupe ».

De nombreux « micro-groupes » proches de la PME

Tous secteurs d'activités confondus, parmi l'ensemble des groupes français, c'est-à-dire dont la maison mère est implantée sur le territoire national, huit sur dix emploient moins

de 500 salariés en France¹ (tableau 1). Ces micro-groupes rassemblent un tiers du nombre total d'entreprises contrôlées dans notre pays. Ils sont quatre fois plus nombreux qu'en 1989. À l'autre extrémité, les groupes français de plus de 10 000 personnes restent en nombre stable – autour de 80 – depuis quinze ans, même si leurs contours respectifs se sont bien sûr fortement modifiés au gré des achats et cessions d'entreprises [3].

Cet essor des micro-groupes s'explique sans doute à la fois par des raisons juridiques, fiscales ou d'efficacité managériale, qui conduisent à scinder entre différentes unités légales l'exercice d'une ou plusieurs activités, y compris des activités auxiliaires non directement productives. Ces raisons sont également

valables pour les groupes de grande taille qui tendent à complexifier leurs structures : l'augmentation forte de leur nombre moyen de filiales tient probablement, pour une part importante, à des réorganisations induisant éclatements et filialisations, davantage qu'à une croissance externe par extension de leur périmètre. Mais le fait nouveau récent est la perception grandissante par les petites entreprises des avantages prêtés à cette organisation en structure de groupe.

Dans les industries agroalimentaires aussi, les micro-groupes constituent un ensemble en expansion. Parmi les 400 groupes français présents en 1995 dans ce secteur, deux sur trois emploient moins de 500 salariés dans l'hexagone ; un sur dix seulement en compte plus de 2 000.

Les micro-groupes présents dans l'agroalimentaire ont le plus souvent des structures assez simples, avec peu de filiales : sept sur dix n'en comptent pas plus de trois. Ils associent alors fréquemment une seule société de transformation agroalimentaire à une ou deux sociétés non industrielles. Dans le cas d'une maison mère et d'une seule filiale, la première n'est souvent qu'une simple coquille constituée à des fins juridiques ou fiscales pour détenir le capital de l'unité industrielle. Dans les cas un peu plus complexes, les sociétés non industrielles du groupe exercent leur activité de services, voire de commercialisation en gros, au profit de l'entreprise de transformation. Ce modèle est souvent qualifié d'« entreprise-groupe », par opposition au « groupe d'entreprises » constitué, lui, de plusieurs pôles d'activité ayant chacun une certaine importance, et dont la coordination est assurée par une tête de groupe.

Quant aux micro-groupes qui comptent non

pas une, mais deux ou trois sociétés de transformation agroalimentaire, leur diversification est en général plus apparente que réelle. Les activités industrielles correspondantes sont le plus souvent du même type – par exemple deux sites de production géographiquement distincts dotés de la personnalité morale –, plus rarement complémentaires – par exemple le long d'une filière –. Ces ensembles sont ainsi bien proches du modèle de l'entreprise-groupe.

Quelques grands groupes diversifiés et internationalisés

Plus les groupes sont de taille importante en nombre de salariés, plus ils ont bien sûr de filiales. Dans l'industrie agroalimentaire, un micro-groupe sur deux n'a qu'une ou deux filiales. Entre 500 et 2 000 salariés, on quitte progressivement le modèle de l'entreprise-groupe et un groupe sur deux compte plus de 7 filiales. Au-delà de 2 000 salariés, la moitié des groupes contrôlent plus de 40 filiales.

La base productive agroalimentaire reste prépondérante, pour ne pas dire exclusive si on y inclut le commerce de gros agricole ou alimentaire, dans la grande majorité des groupes français de plus de 500 salariés présents dans ce secteur. La taille croissante des groupes ne s'accompagne donc pas d'un phénomène généralisé de diversification économique. Toutefois, plus la taille des groupes s'élève, plus apparaissent, à côté des ensembles très fortement ancrés dans les IAA, des groupes diversifiés dont la base productive est ailleurs. Dans les plus grands groupes ayant une activité IAA, celle-ci devient même en général très minoritaire, voire marginale, au moins à leur

Tableau 1

Huit groupes français sur dix sont des micro-groupes de moins de 500 salariés

Groupes d'entreprises présents en France en 1995	Nombre total de groupes	Dont ayant au moins une entreprise IAA de 20 salariés et plus en France	Nombre total de filiales en France
Groupes français¹	5 282	401	32 960
Par taille (effectif salarié total en France)			
Micro-groupes (moins de 500)	4 345	277	13 047
Petits groupes (500 à moins de 2 000)	675	84	5 189
Moyens groupes (2 000 à moins de 10 000)	187	29	4 551
Grands groupes (10 000 et plus)	75	11	10 173
Groupes étrangers	1 400	90	6 444
Ensemble	6 682	491	39 404

1. Dont la tête de groupe est installée en France.

Sources : AGRESTE - Enquête liaisons financières (Insee) et enquête annuelle d'entreprise (Scees)

échelle (tableau 2). Il s'agit en effet le plus souvent soit de groupes financiers ayant un portefeuille d'activités varié (Paribas ou Suez), soit de groupes de distribution alimentaire ou de restauration collective présents sur certains segments en amont de la filière. C'est donc l'existence de quelques grands groupes diversifiés qui explique qu'en moyenne, la part de la transformation agroalimentaire dans l'activité des groupes diminue quand leur taille s'accroît.

En définitive, c'est entre les micro-groupes, proches de la PME, et les très grands groupes diversifiés, à faible contenu agroalimentaire (au moins par rapport à leur taille), que se situe l'essentiel des groupes français de l'industrie agroalimentaire. Soit, schématiquement, une grosse centaine d'ensembles employant de 500 à 10 000 salariés en France, exceptionnellement plus.

Un groupe français sur quatre est implanté à l'étranger

Avec la taille des groupes français intervenant dans les IAA, s'accroît aussi leur internationalisation, que l'on peut approcher par le nombre de leurs filiales directes à l'étranger (quelle que soit l'activité de ces filiales). Ces filiales sont rares pour les micro-groupes : seuls 15 % d'entre eux en ont une. Elles commencent à apparaître de façon significative dès le seuil de 500 salariés en France et concernent un groupe sur trois entre 500 et 2 000 salariés. Au-delà, leur existence devient la règle. Au total, un quart des 400 groupes français ayant une activité agroalimentaire

détiennent ainsi au moins une filiale directe à l'étranger. Dans la majorité des cas, ils n'en ont pas plus de trois. Ces groupes sont implantés le plus souvent dans les pays de l'Union européenne (Espagne, Allemagne, pays du Bénélux, Italie, Royaume-Uni) et en Suisse. Mais la présence aux États-Unis est également souvent considérée comme stratégique, y compris par les groupes n'ayant que peu de filiales directes à l'étranger : une quarantaine de groupes y sont implantés, soit autant qu'en Espagne ou en Allemagne.

Quant aux groupes étrangers, ils sont aussi de plus en plus nombreux à opérer dans notre pays par le biais de filiales. Au total, 1 400 groupes étrangers sont implantés en France en 1995, dont 90 dans une activité agroalimentaire ; ils étaient seulement 600 en 1989, dont une quarantaine dans l'agroalimentaire.

Les trois quarts de l'emploi relèvent d'un groupe

Au total, quelque 3 000 entreprises de 20 salariés et plus appartiennent en France au secteur de la transformation agroalimentaire. Près de 40 % d'entre elles relèvent d'une structure de groupe, qu'elles soient contrôlées par un groupe ou qu'elles en soient la tête. Et ces entreprises pèsent lourd. Elles représentent 75 % de l'emploi du secteur et 80 % du chiffre d'affaires et des investissements. Leur poids s'est sensiblement accru au cours des années récentes : en 1987, les groupes de l'époque ne représentaient en effet « que » 54 % des effectifs et 60 % du chiffre d'affaires (encadré p. 7).

Tableau 2

Seule une dizaine de grands groupes n'exercent qu'une part marginale de leur activité dans les IAA

	Groupes français ¹ ayant au moins une entreprise IAA de 20 salariés et plus en France en 1995			
	Taille du groupe (nombre total de salariés en France)			
	Micro-groupes (moins de 500)	Petits groupes (500 à 1 999)	Moyens groupes (2 000 à 9 999)	Grands groupes (10 000 et plus)
Nombre de groupes	277	84	29	11
Répartition des effectifs salariés en France selon l'activité principale de l'entreprise (en %)				
Industrie agroalimentaire	79	74	66	9
Commerce de gros agroalimentaire	12	15	9	1
Autres activités	9	11	25	90
Total	100	100	100	100

1. Dont la tête de groupe est installée en France.

Sources : AGRESTE - Enquête liaisons financières (Insee) et enquête annuelle d'entreprise (Scees)

Si l'on met à part les micro-groupes, un quart des entreprises agroalimentaires de 20 salariés et plus, soit 760 unités, appartiennent à des ensembles français de plus de 500 salariés ou sont sous contrôle étranger ; elles regroupent encore 64 % des salariés et réalisent 71 % du chiffre d'affaires. Parmi elles, la totalité des firmes de plus de 500 salariés, et les deux tiers de celles employant entre 200 et 500 personnes.

Une pénétration étrangère croissante

À elles seules, les filiales de groupes étrangers représentent environ 20 % de l'effectif et du chiffre d'affaires de l'industrie agroalimentaire française et 25 % de la valeur ajoutée et des investissements (graphique 1). L'attrait des industriels étrangers pour notre pays, à la fois important foyer de consommation et géographiquement bien situé en Europe, ne s'est pas démenti sur la période récente. De 1987 à 1995, les effectifs employés dans des entreprises IAA sous contrôle étranger sont passés de 53 à 67 000, progressant ainsi de plus d'un quart sous l'effet notamment de rachats ou d'implantations d'usines nouvelles, alors que l'emploi agroalimentaire total était en léger recul. Et ce mouvement paraît bien se poursuivre, à en juger par les opérations les plus récentes ou en cours. Cette implantation étrangère est plus particulièrement marquée parmi les grandes entreprises. En 1995, le quart de celles employant plus de 500 salariés, et près du tiers de l'emploi correspondant, sont sous contrôle étranger.

Définir la « nationalité » des groupes étrangers présents dans l'agroalimentaire français est un exercice un peu arbitraire, du moins pour les plus internationalisés d'entre eux. En prenant comme critère le pays d'implantation de la tête de groupe, c'est la Suisse, grâce à Nestlé, qui vient en tête, avec le tiers des emplois agroalimentaires sous contrôle étranger en France. Elle devance largement le Royaume-Uni (Unilever, Cadbury-Schweppes, Grand Met, ...), les Pays-Bas (Heineken, ...) et les États-Unis (Mars, Coca-Cola, Wrigley, ...), tous les trois assez proches. Ce « classement » des investisseurs étrangers surestime toutefois le poids économique réel des Pays-Bas, qui doivent leur position, pour une large part, à l'implantation pour des raisons fiscales d'un grand nombre de holdings de groupes multinationaux.

Les groupes français dominant l'industrie laitière

C'est dans l'industrie laitière et dans celle des boissons que le poids des groupes est le plus fort : 85 % des effectifs dans les deux cas, respectivement 80 et 72 % en excluant les micro-groupes, nombreux dans le secteur du champagne. Déjà ancienne dans les boissons, la domination des groupes s'est sensiblement renforcée depuis quelques années dans la transformation laitière. Mais la nationalité de ces groupes est sensiblement différente. Si dans le secteur laitier les groupes d'origine française sont en position largement dominante, le secteur des boissons apparaît beaucoup plus pénétré par les groupes étrangers, dont les filiales représentent au total le tiers de l'emploi et du chiffre d'affaires (graphique 2). Ces groupes étrangers sont présents principalement dans la fabrication des eaux minérales, bières et boissons rafraîchissantes, ou du cognac.

À l'opposé de ces deux secteurs d'activité, l'industrie de la viande, premier employeur de

Quel contour pour les groupes ?

Dans cet article, le groupe est défini comme l'ensemble formé par une maison mère et ses filiales contrôlées majoritairement, directement ou par l'intermédiaire d'autres filiales. Ainsi définis, les groupes, tous types confondus, emploient 265 000 salariés en 1995, sur les 360 000 que compte l'ensemble des entreprises IAA de 20 salariés et plus.

Fondée sur la seule notion de contrôle majoritaire, cette mesure du poids des groupes pourrait sembler incomplète. Sans entrer dans une analyse au cas par cas de la réalité du contrôle exercé, on peut penser en effet qu'une forte participation minoritaire suffit pour donner à un groupe une influence déterminante sur les orientations d'une entreprise. En rattachant à tout groupe existant les sociétés dans lesquelles la maison mère détient de 40 à 50 % du pouvoir de contrôle (directement ou par le biais d'une ou plusieurs filiales), le périmètre global des groupes s'accroît seulement de 4 800 salariés, soit moins de 2 %. Si l'on abaisse le seuil à 33 % du pouvoir de contrôle, correspondant à la minorité de blocage, on ajoute 3 300 salariés supplémentaires. Assouplir les critères au-delà du principe du contrôle majoritaire ne conduit donc qu'à élargir très modestement le contour des groupes. La définition retenue apparaît ainsi pertinente pour évaluer le poids des groupes dans les IAA.

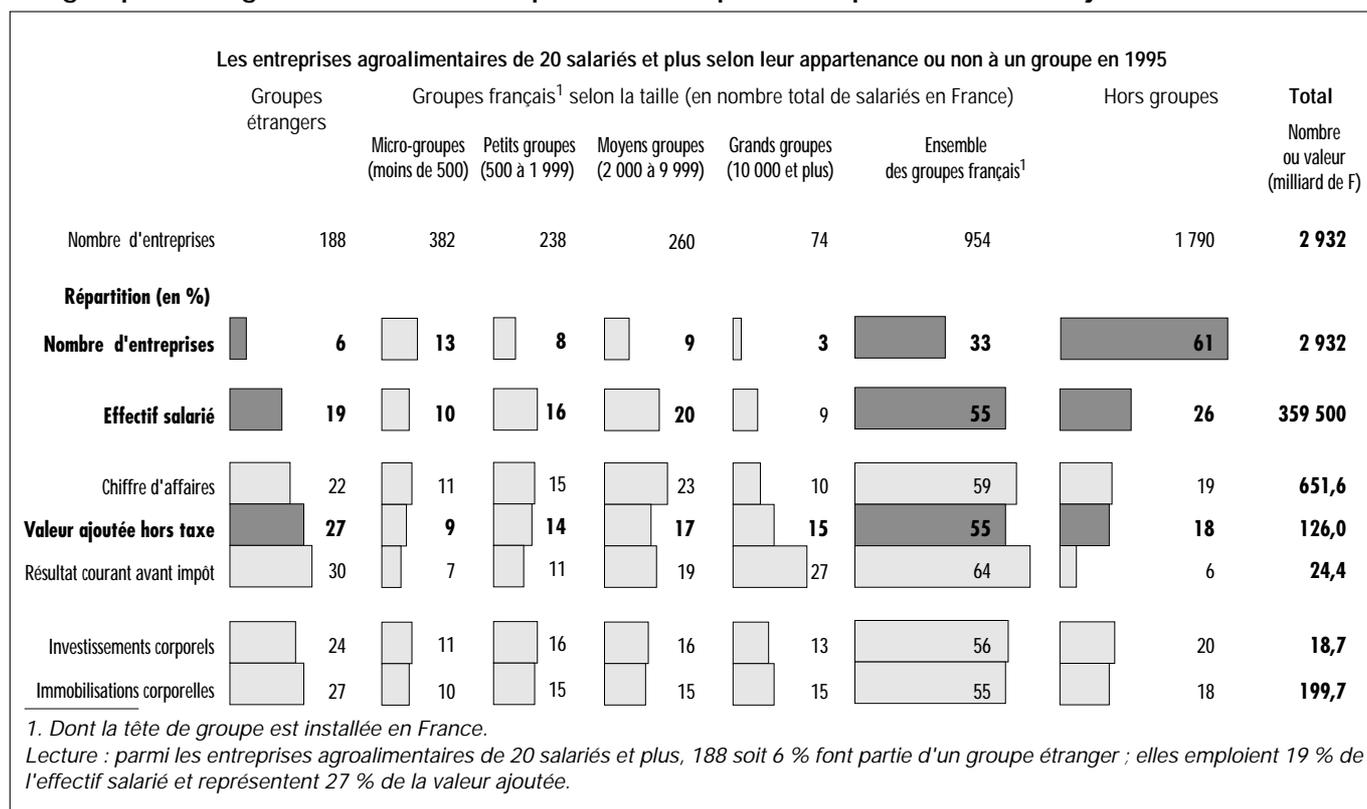
D'autres formes de liaisons entre entreprises que celles induites par la propriété du capital existent et se développent : sous-traitance, partenariats techniques ou commerciaux. Ces liaisons ne sont pas prises en compte dans la présente étude.

l'agroalimentaire en France, demeure encore relativement atomisée, et le poids des groupes, bien qu'en augmentation, y reste moindre qu'ailleurs. Ce poids est toutefois plus marqué dans le secteur de la volaille. Quant à la présence étrangère, elle est glo-

balement très faible, et limitée au domaine de la seconde transformation (préparation industrielle de plats à base de viande). Dans le travail du grain, à la meunerie encore relativement peu concentrée financièrement s'oppose l'industrie des produits amylacés,

Graphique 1

Les groupes étrangers contrôlent un cinquième de l'emploi et un quart de la valeur ajoutée des IAA

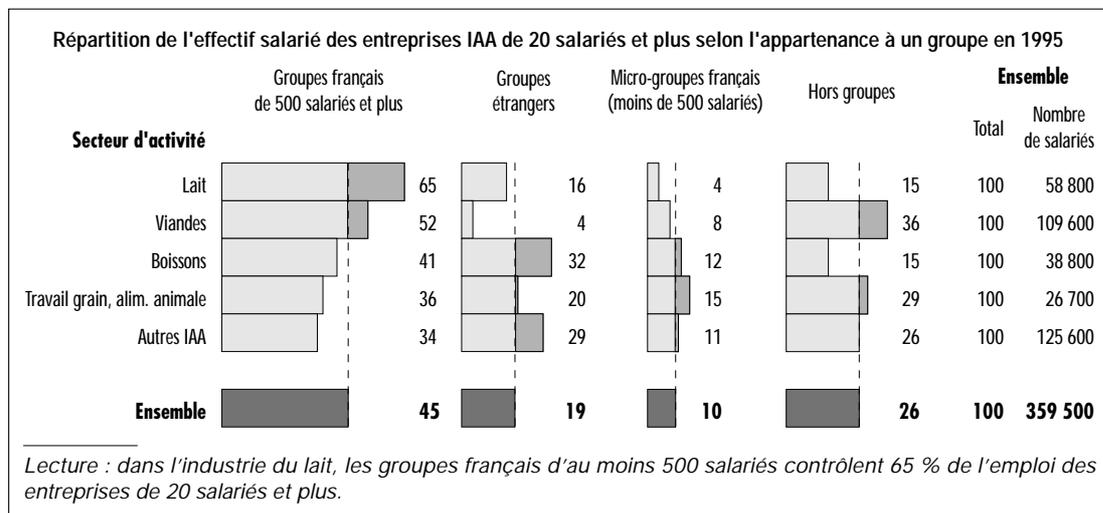


Sources : AGRESTE - Enquête liaisons financières (Insee) et enquête annuelle d'entreprise (Scees)

Graphique 2

Les groupes étrangers sont très présents dans l'industrie des boissons

En % du nombre de salariés



Sources : AGRESTE - Enquête liaisons financières (Insee) et enquête annuelle d'entreprise (Scees)

qui repose sur quelques entreprises appartenant toutes à des groupes. Même contraste dans l'alimentation animale, entre la fabrication d'aliments pour animaux de ferme où les entreprises indépendantes, notamment coopératives, conservent un poids relativement fort, et celle d'aliments pour animaux familiers, dans laquelle les groupes, en particulier les groupes étrangers, dominent largement. Quant aux industries diverses, elles recouvrent sans surprise des situations variées. La fabrication industrielle de pain-pâtisserie

fraîche reste le secteur dans lequel les groupes sont les plus discrets : micro-groupes exclus, ils fournissent 40 % de l'emploi total. À l'inverse, ils sont prépondérants dans la biscotterie-biscuiterie-pâtisserie de conservation, le sucre, la chocolaterie-confiserie, ou la transformation du thé-café. En fonction notamment des spécialisations sectorielles de l'industrie agroalimentaire régionale, le poids des groupes dans les IAA varie aussi de façon importante d'une région à l'autre (encadré).

Des groupes très présents en Picardie, Basse-Normandie, Île-de-France et Pays de la Loire

C'est en Picardie que le poids des groupes dans les IAA est le plus élevé : hors micro-groupes, ils rassemblent 85 % des salariés, contre 64 % en moyenne nationale. Le tissu industriel de cette région se compose pour une bonne part d'établissements appartenant à des entreprises de grande taille, dont les sièges sont d'ailleurs souvent localisés ailleurs. Les groupes y dominent de façon quasi exclusive tous les points forts de l'industrie agroalimentaire : transformation des légumes et de la pomme de terre, industrie du sucre, glaces et sorbets, biscotterie-biscuiterie-pâtisserie de conservation.

Dans trois autres régions, le poids des groupes est de l'ordre de 70 %, c'est-à-dire là aussi nettement supérieur à la moyenne nationale : la Basse-Normandie, les Pays de la Loire et l'Île-de-France (carte 1). Dans les deux premiers cas, cette situation s'explique surtout par l'importance de l'industrie laitière, où les groupes sont généralement dominants en France, et par une surreprésentation des groupes dans l'industrie de la viande, autre secteur clé de ces régions. Quant à l'Île-de-France, elle est marquée par la présence de multiples sièges sociaux de grandes entreprises, et les groupes y sont bien implantés dans de nombreuses activités.

À l'opposé, la Franche-Comté, petite région où l'industrie agroalimentaire revêt encore un caractère largement traditionnel, notamment dans le secteur laitier, présente - après la Corse - la plus faible dépendance à l'égard des groupes (36 %).

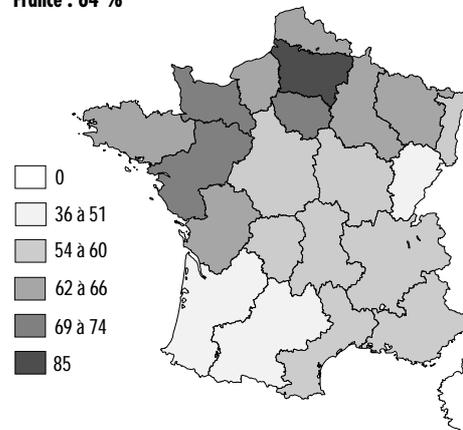
Cinq régions concentrent à elles seules la moitié des salariés des filiales de groupes étrangers, alors qu'elles représentent moins du tiers de l'emploi agroalimentaire total. Ce sont l'Île-de-France, le Nord - Pas-de-Calais, la Picardie, l'Alsace et la Lorraine. Ces régions du nord et de l'est de la France bénéficient de leur position géographique, proche des grands bassins de

population européens et des axes internationaux de circulation. Les groupes étrangers y contrôlent autour de 30 % de l'emploi agroalimentaire. Deux autres régions avoisinent une telle proportion : la Haute-Normandie, dans la même zone géographique, et le Languedoc-Roussillon (implantation de Perrier-Nestlé).

Carte 1
Une très forte présence des groupes dans quatre régions

Poids des groupes dans l'emploi de l'industrie agroalimentaire¹ en 1995 (hors micro-groupes de moins de 500 salariés)

France : 64 %



1. Champ : établissements IAA d'entreprises IAA de 20 salariés et plus.

Sources : AGRESTE - Enquête liaisons financières (Insee) et enquête annuelle d'entreprise (Scees)

Éléments bibliographiques

- [1] VERGEAU E. et CHABANAS N. (1997), « Le nombre de groupes d'entreprises a explosé en 15 ans ». *INSEE-Première* n° 553, novembre.
 [2] GALLIANO D. (1995), « Les groupes industriels de l'agroalimentaire français ». INRA-Économica, Paris.
 [3] THOLLON-POMMEROL V. (1990), « Les groupes et la déformation du système productif ». *Économie et Statistique* n° 229, INSEE, février.